Sacrifier notre santé ?

Avec la réforme de la LAMal, les cantons se retirent de leur responsabilité financière dans les EMS et les soins à domicile. À l'avenir, les caisses-maladie auront plus de pouvoir pour décider qui est soigné comment. Les pensionnaires et patient-e-s sans assurance complémentaire en subiront les effets, car les personnels de santé et les médecins auront encore moins de temps à leur consacrer.

« Aujourd'hui déjà, je cours toute la journée pour mes patientes et patients. Davantage de pression et encore moins de temps ? NON à cette révision de la LAMal. »

Cristina Vais, asssistante en soins et santé communautaire, soins à domicile.

→ **NON** à l'augmentation des primes

→ **NON** à des soins rationnés pour les aîné-e-s

→ **NON** à davantage de pouvoir pour les caisses-maladie

Le 24 novembre:

NON à la modification de la Loi sur l'assurance-maladie (EFAS)

Référendum contre la modification de la LAMal – EFAS c/o SSP, USS

Augmenter encore les primes ?

Modification de la LAMal (EFAS)

NON !

le 24 novembre

Révision de la LAMal (EFAS) : hausse des primes et augmentation des coûts

Le 24 novembre, nous votons sur une révision de la loi sur l'assurance-maladie (EFAS, financement uniforme des prestations). Sous couvert d'une nouvelle répartition des dépenses entre cantons et assureurs, cette révision entraînera des dépenses plus importantes pour les ménages.

En cas d'acceptation, les primes d'assurance-maladie menacent d'augmenter. Mais ce n'est pas tout : à l'avenir, les assuré-e-s devront aussi débourser davantage, en plus de leurs primes, pour des opérations à l'hôpital.

Enfin, la réforme supprime de la loi la limite maximale des montants que doivent payer les les pensionnaires en EMS et les patient-e-s recevant des soins à domicile !

Une révision au détriment du pouvoir d'achat? Nous devons dire NON le 24 novembre à la révision de la LAMal.

« Augmenter encore davantage les primes d'assurance-maladie qui sont déjà exorbitantes ? Les familles comme la mienne n'arriveront simplement plus à les payer. Il faut voter NON ! »

Xavier Rotzer Pipoz, employé de voirie

« Des primes encore plus élevées, et encore plus de pouvoir pour les caisses-maladie ? C'est inacceptable ! »

Pierre-Yves Maillard, conseiller aux États, Président USS

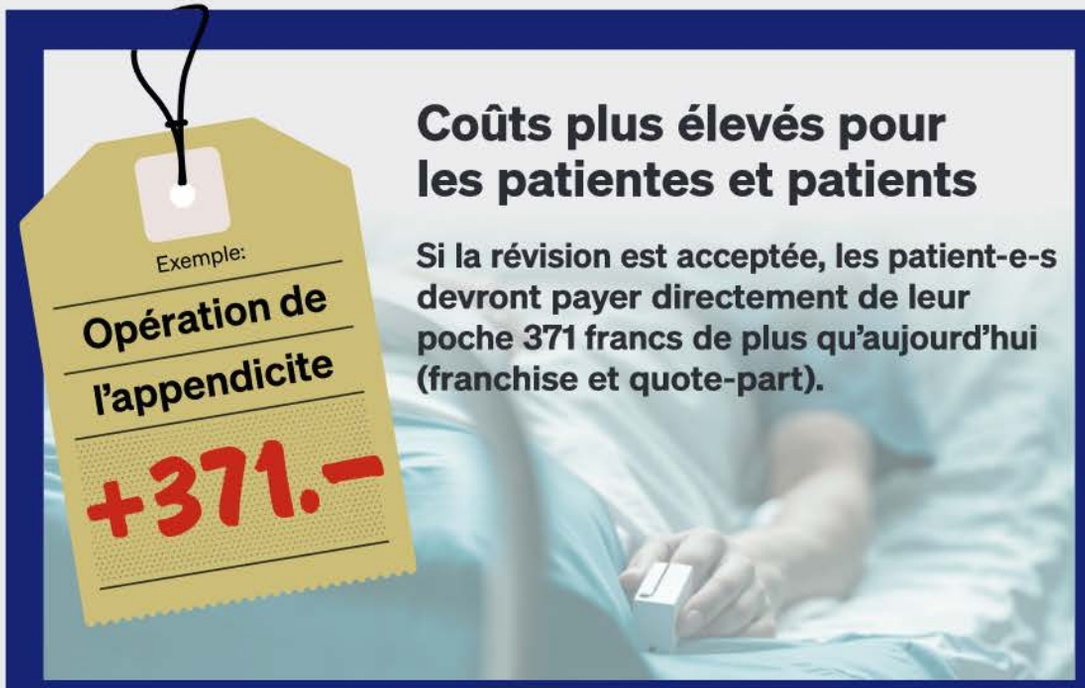

Coûts plus élevés pour les patientes et patients

Si la révision est acceptée, les patient-e-s devront payer directement de leur poche 371 francs de plus qu'aujourd'hui (franchise et quote-part).

Plus d'informations:
augmenter-les-primes.ch